

Destinataires :

Membres de la Commission Formation

Membres du bureau de l'UTR

Membres du conseil de l'UTR

**Compte rendu**

La commission formation de l'UTR s'est réunie le **vendredi 16 septembre 2022 de 9h à 12h** à la Bourse du Travail - Boulevard de l'Usine – Lille dans la salle A – 1<sup>er</sup> étage.

**Présents :**

- Maïté DRUELLE, bureau de l'UTR Métropole Lilloise
- Michèle VERMERSCH, ULR Tourcoing
- Pierre RICHARD, ULR Lille
- Jean-Claude VANLANDEGHEM, ULR Armentières

**Excusés :**

- Joëlle BARBIEUX, ULR Roubaix
- Corinne HAEZEBROUCK, SSR Enseignement privé
- Bruno DEBOODT, SSR S3C

**1. Rôle et missions de la Commission Formation de l'UTR :**

Rappel de la résolution votée au congrès de l'UTR le 30 septembre 2021 : « *Cette commission participera aux réflexions de l'UTR sur la formation et assurera le suivi des personnes formées en leur proposant un perfectionnement ou des prises de responsabilités au sein des différentes structures.* »

**2. Organisation de cette Commission :**

Les membres présents proposent 3 réunions par an (si nécessaire possibilité d'ajout d'une date supplémentaire) pour permettre à la Commission :

- a) d'offrir aux adhérents, anciens et nouveaux, une politique de formation avec des enjeux qui allient l'intérêt personnel et collectif ;
- b) d'élaborer un plan de formation prenant en compte les résolutions du dernier congrès de l'UTR (action revendicative, information/communication, développement...) et des événements prévisibles (accompagner l'équipe ou les militants déjà en responsabilité, préparer de nouveaux responsables...).

Ils ont fixé le calendrier des réunions en 2023 (sous réserve de la disponibilité des salles)

- a) jeudi 23 février de 9h à 12h
- b) mardi 13 juin de 9h à 12h
- c) mardi 3 octobre de 9h à 12h

Pour faire aboutir ces objectifs, les membres présents suggèrent, dès l'année 2023, d'aller à la rencontre des ULR et SSR pour connaître leurs besoins en matière de formation pour les années à venir notamment dans l'accompagnement d'équipe ou de militants et préparer de nouveaux responsables.

Ces rencontres faciliteront la mise en œuvre du plan de formation de l'UTR pour le mandat en cours et la prise en compte des demandes par l'URR des Hauts de France.

3. Concernant les **demandes de formations pour 2023** qui doivent parvenir à l'URR avant le 21 octobre 2022, les membres présents constatent que le calendrier est restreint pour cette année. Après en avoir débattu ils optent pour les propositions suivantes :

- a) « Conduire une réunion » ouverte aux collectifs de militants en responsabilité d'une structure (UTR, ULR, SSR), d'une commission ou d'un groupe de travail ;
- b) « Comment répondre aux questions retraite » pour tout militant amené à répondre aux questions des salariés sur leur départ en retraite, personnes assurant l'accueil ou tenant des permanences, personnes assurant les contacts de proximité (ULR) ;

La durée de ces formations est d'une journée. Il est tout à fait possible d'organiser la formation « Conduire une réunion » sur la métropole avec une animation locale. Si le nombre d'inscrits de notre UTR est suffisant (minimum 9 – maximum 15) ou si des membres d'autres UTR de la région viennent en complément, il est envisageable d'organiser la formation « Comment répondre aux questions retraite » sur la métropole avec une animation régionale et locale.

- c) « Accueil des nouveaux retraités » sera proposée dans le courant de l'année 2023 pour fidéliser les nouveaux retraités et leur faire découvrir la CFDT retraités ;
- d) « Prendre sa place dans la CFDT Retraités » sera proposée dans le courant de l'année 2023 pour les adhérents sensibles à l'idée de faire quelque chose avec d'autres, à partir de leurs envies et compétences (durée de la formation 2 jours).

#### 4. Questions diverses :

- La prochaine formation « Accueil des nouveaux retraités » a lieu le 6 octobre dans les locaux de l'UTI – boulevard de l'Usine. Il est encore temps pour faire inscrire les nouveaux arrivés .
- Il est important que chaque membre de la commission formation soit abonné au bulletin mensuel de l'UCR « Retraité Militant ». D'une part, parce que le militant doit connaître la vie de l'organisation et les revendications qu'elle porte, d'autre part, parce qu'avec le numéro d'août-septembre de chaque année le guide de la formation syndicale pour l'année suivante y est joint.

Maité DRUELLE  
P/la commission formation  
19 septembre 2022